



Le petit conseiller généreux

Novembre 2008Novembre 2009 un an déjà !

Rétrospectivement, la rentrée **2008** avait été celle de tous les dangers pour la **FA-FPT**.

Beaucoup de forces (surtout syndicales) s'étaient liguées, pour que la **FA-FPT** disparaisse du Conseil Général, à l'occasion des élections professionnelles de novembre 2008.



La **FA-FPT** a dû lutter jusqu'au dernier moment pour que toutes ses listes de candidats soient déclarées recevables. Avec un beau résultat au bout : la **FA-FPT** est la **3^e** organisation syndicale, avec **plus de 18 %** des voix.

Un an après, la **FA-FPT** a pris toute sa place dans les structures de la collectivité (Commissions Administratives Paritaires, Comité Technique Paritaire, Comité Hygiène et Sécurité, Commission Formation, Commission de Réforme, ...) comme dans les structures Régionale (Comité Régional d'Orientation du CNFPT, conseil régional de discipline de recours).

En dehors du cadre purement institutionnel, lors de cette rentrée **2009**, la **FA-FPT** poursuit son développement.

Dans l'ensemble des services du Département, des équipes **FA-FPT** gonflées à bloc ! Les dossiers revendicatifs ne manqueront pas : régime indemnitaire, refonte des grilles indiciaires, promotions, grippe A(H1N1), des ratios, etc.

Billet d'humour En cette période d'évaluation, aidons un peu les évaluateurs...

A la FA-FPT, on fait du syndicalisme, mais du syndicalisme dans la bonne humeur, voici une démonstration pleine d'humour, mais est-elle loin de la vérité ? Un argument de plus contre "l'avancement au mérite".

Savoir compter, ça peut servir à comprendre! Vous vous êtes certainement déjà demandé ce que voulait dire, se donner à 100%? Et comment font ceux (ou celles) qui se vantent de se donner à plus de 100% ? Voici une explication qui peut donner à réfléchir...

Si l'on considère que :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z correspondent à : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26

Alors faisons des comparatifs :

TRAVAIL = 20+18+1+22+1+9+12 = **83%**

ENGAGEMENT = 5+14+7+1+7+5+13+5+14+20 = **91%**

COMPETENCE = 3+15+13+16+5+20+5+14+3+5 = **99%**

On s'approche du résultat, n'est ce pas ? Alors continuons :

ATTITUDE = 1+20+20+9+20+21+4+5 = **100%**

DISCIPLINE = 4+9+19+3+9+16+12+9+14+5 = **100%**

Impressionnant, non ? Continuons donc :

VANTARDISE = 22+1+14+20+1+18+4+9+19+5 = **113%**

Là, on vient de péter le 100% ! Voyons jusqu'où cela peut nous mener...

CIRER LES POMPES = 3+9+18+5+18+12+5+19+16+15+13+16+5+19 = **133%**

Alors la prochaine fois que quelqu'un (e) vous dira : " Moi, dans mon travail, je me donne à plus de 100% " Vous saurez

Plus sérieusement nous sommes bien évidemment à votre disposition pour vous aidez à contester votre évaluation auprès de la CAP

Collège du Tarn : dis tonton, pourquoi tu T.O.S. ?! Suite et pas fin

Comme vous le savez, depuis 2006, à « la faveur » de l'acte 2 de la décentralisation de Raffarin et consorts, le personnel de Techniciens Ouvriers de Services a été intégré au Département au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignements (ATTE).

Depuis neuf mois la FA-FPT retourne au collège ! Nous avons déjà visité 17 collèges avec comme objectif d'aller à la rencontre des collègues de l'ensemble des collèges d'ici la fin de l'année scolaire. Le retour que nous avons des personnels n'est pas très glorieux pour le Département ! Impression d'abandon, d'incompréhension, de non reconnaissance des métiers, ... tel est le lot commun qui nous est rapporté.

C'est pourquoi, nous souhaitons une évolution positive et visible du traitement des ATTE de la part des services centraux du Conseil Général.

En effet, les agents, pour la grande majorité, se sentent délaissés, soumis au diktat des principaux et gestionnaires des collèges. Cette autorité dite « fonctionnelle » reste hiérarchique et souvent arbitraire. Face à ces abus de pouvoir, le Département fait preuve trop souvent de laxisme, voire les entretiens **en refusant par exemple, une CAP de mobilité interne ou, de se pencher sérieusement sur les emplois du temps.**

Les ATTE Autonomes se rencontrent (dans le cadre des heures mensuelles d'informations syndicales) **et s'organisent pour porter ces revendications.**

Intranet pas net

De plus en plus d'informations transitent par Intranet et les collèges du Tarn n'y sont toujours pas raccordés accentuant par la même le sentiment d'abandon.

C'est pourquoi nous avons interpellé le Président sur ce sujet en lui demandant des explications rationnelles sur le fait que les collèges n'ont pas accès à Intranet alors même que des services (MCG, routes, ...) distants de quelques mètres y ont accès

Dans l'attente de l'aboutissement de cette légitime revendication, nous vous invitons à vous rapprocher du service informatique (05.63.45.65.20) afin qu'il vous crée une adresse électronique professionnelle qui vous permettra de recevoir l'ensemble des e-mails de la DRH (<http://sogo.cg81.fr>) mais qui aussi, et de votre domicile, vous permettra de consulter certaines rubriques de l'Intranet et notamment celle de la FA-FPT (<http://www.cg81.fr/intranet/>).

Nous ne nous satisfaisons évidemment pas de cette solution qui ne doit être qu'un dépannage provisoire.

Grippe A/H1N1

Suite à notre demande, nous avons été invités à une réunion le 30 septembre dernier. Après un déroulé général, des mesures préconisées par le ministère, du point d'étape de la cellule de veille, les questions sur l'implication de l'alerte de pandémie sur les agents sont évoquées.

- Le plan (continuité des services) précis doit être présenté au prochain CHS, et déclinera les dispositions particulières, en matière d'organisation du travail ;
- Les matériels de protection et d'hygiène particuliers sont pré stockés dans certains lieux et prêts à être distribués selon le besoin ;

Attention, pendant que l'on discute de la réalité ou pas du risque du virus, on voudrait nous faire oublier les règles du droit du travail sous prétexte de période exceptionnelle. C'est pourquoi, nous avons revendiqué lors de cette réunion et revendiquerons lors du prochain CHS :

- 1) **Non application au sein des services du Conseil Général des recommandations inspirées par les circulaires du 3 juillet et du 26 août permettant de déroger au droit du travail. Nous demandons donc le vote d'une délibération instaurant une autorisation spéciale d'absence ponctuelle pour cause de pandémie ;**
- 2) **Pour les collègues qui se verraient dans l'obligation de garder leurs enfants suite à la fermeture d'école, octroi d'un congé exceptionnel rémunéré, et non décompté sur les congés, le compte épargne temps ou autre calcul ne correspondant pas à une situation exceptionnelle ;**
- 3) **Dans le contexte d'un plan de continuité de l'activité (PCA), si la gravité de la crise conduit à décider du maintien des seules activités essentielles au Département qu'il y ait, également, octroi d'un congé exceptionnel rémunéré ;**
- 4) **Pour les éventuels collègues qui contracteraient le virus, il y aurait lieu de considérer, à leur avantage, qu'il a été contracté sur le lieu de travail. Ainsi ils ne perdraient pas leur droit RTT.**

A situations exceptionnelles, nous demandons des mesures exceptionnelles. En effet pour la FA-FPT, ce serait injuste que les collègues qui subiront cette contagion soient pénalisés d'une manière ou d'une autre.



CHIFFRES CLES

SMIC (Montants au 1er juillet 2009)

- montant brut SMIC horaire : 8,82 euros - montant mensuel brut SMIC sur la base légale de 35H : 1 337,73 euros

Point d'indice Fonctions Publiques (Montants au 1er juillet 2009)

- Valeur du point brute : 4,5934 Euros - salaire minimum FP (IM 292 à partir du 1/07/09) : 1 341,29 euros bruts

Vos élus **FA-FPT**

CAP Catégorie B :
VERGNES Brigitte

Placements Albi

05.67.89.62.25

AYER Carline

MCG LAVAUR

05.63.83.12.60

CAP Catégorie C :

PIETRUSZEWSKI Olivier

Col. Augustin Malroux Blaye

05.63.48.15.00

COCHEN Philippe

Centre exploitation

Valdéries

06.86.96.43.53

CTP :

FLEURY Jean-Christophe

Col. Honoré de Balzac Albi

05.63.48.68.09

RAFFANEL Jacques

Courrier

05.63.45.65.98

CHS :

FLEURY Jean-Christophe

Col. Honoré de Balzac Albi

05.63.48.68.09

COCHEN Philippe

Centre exploitation

Valdéries

06.86.96.43.53

COS :

AYER Carline

MCG LAVAUR

Membre de la commission
secours

05.63.83.12.60

Danielle COQUOT

Col. Albert CAMUS Gaillac

Membre de la commission

de l'arbre de Noël

05.63.81.60.01

Pierre GALINIE

Col. Honoré de Balzac Albi

05.63.48.16.16

Valérie VISTE

Musée du Textile

05.63.98.08.60

Commission formation :

Danielle COQUOT

Col. Albert CAMUS Gaillac

05.63.81.60.01

RAFFANEL Jacques

Courrier

05.63.45.65.98

Commissions Administratives Paritaires

15 octobre 2009

Course de lenteur pour économie maximum Après le blocage des quotas, celui des ratios !

Malgré l'échange et le dialogue, les positions de l'administration sont restées figées avec des orientations rétrogrades et arbitraires ne tenant pas compte d'un déroulement linéaire de carrière des agents. L'Administration persiste dans l'instauration de ratios locaux qui bloquent les agents dans leurs carrières alors que les anciens quotas nationaux ont été supprimés en 2007 pour la majorité des grades (exemple d'un ratio à 100% : 4 postes pour 4 agents promouvables). Les élu(e)s autonomes de toutes les catégories ont voté « POUR » quand les dossiers d'avancement de grade présentaient des ratios conformes aux délibérations. Pour les autres dossiers d'avancement de grade qui n'étaient pas à 100%, les élu(e)s autonomes ont voté « CONTRE ».

Une fois de plus, les élu(e)s autonomes n'ont pas voulu participer à cette mascarade qui a pour nom injustice, non-reconnaissance, arbitraire...

Ainsi la situation se dégrade et l'Administration continue d'imposer ses critères : manière de servir la collectivité, motivation et implication de l'agent, répartition par direction et par filière. Ces critères varient selon les intentions et les motivations du moment de l'Administration.

Cerise sur le gâteau l'ensemble des possibilités de promotion interne ne sont pas mises en œuvre (ex : 4 possibilités d'adjoint administratif à rédacteur et seulement 3 agents inscrits sur la liste d'aptitude alors que plus de 100 agents remplissent les conditions !)

Les élus du personnel sont relégués à un simple rôle de « chambre d'enregistrement ».

À quand des ratios à 100% et l'abolition des privilèges ? À quand l'égalité de traitement comme dans de très nombreuses collectivités de France comparables à la nôtre.

Carrière de misère pour ceux qui s'occupent de la misère...

En catégorie B vos élus autonomes sont intervenus pour dénoncer la situation vécue par les assistants sociaux éducatif bloqués pour certain dans le dernier échelon du grade depuis plusieurs années.

Les engagements des élus Autonomes

Après une année d'exercice, vos élu(e)s FA-FPT rappellent les engagements qui ont guidé leurs interventions et qu'ils continueront de mettre en œuvre :

- la proposition de critères connus de tous, permettant de s'opposer aux dérives " clientélistes ", qu'elles émanent des directions ou de syndicats défendant des promotions " à la carte syndicale " ;
- le respect du droit à la défense individuelle et à l'accompagnement de tous les agents, dans un souci de conciliation entre l'intérêt de l'agent et de celui du service public
- l'information individuelle des agents, parce que c'est votre carrière qui est en jeu;
- la vigilance face au non respect des règles statutaires.

Réunion d'info Collège

9H00 – 11H00

→ 4 novembre
Jacques DURAND
PUYLAURENS

→ 18 novembre
Jean MONET
CASTRES

→ 25 novembre
Marcel PAGNOL
MAZAMET

Contact

Téléphone :

05.63.48.68.09

Mobile :

06.25.74.05.74

Télécopie :

05.67.89.62.94.

Adresse électronique:

fafpt@cg81.fr

Permanence :

Immeuble Thiriot
En dessus du service vie
sociale

Tous les jours

De 8h à 16h30 non stop

La FA-FPT s'est réunie à Cap Découverte

Le Syndicat Autonome des Territoriaux du Tarn, composé d'une grosse délégation d'autonome du Conseil Général, a organisé le congrès national de la Fédération Autonome du 6 au 9 octobre sur le site de Cap Découverte. Près de 370 congressistes sont venus de toute la France (y compris d'outre-mer) pour réfléchir et préparer le cahier revendicatif de la Fédération pour les prochaines années.

Parmi les sujets qui ont été abordés : les rémunérations, la privatisation du service public, l'absence totale de dialogue social, les retraites dans la Fonction publique.

Ce congrès a pu profiter de l'intervention d'

Alain PIFARETTI, rédacteur en chef de la Gazette des Communes. Philippe LAURENT, maire de Sceaux et vice-président de l'Association des Maires de France, Jacques POUGET, suppléant de François DELUGA au Conseil d'administration du CNFPT et maire de Lalbenque, Paul QUILES ancien Ministre, Thierry CARCENAC Président du Conseil Général, Michel FOURNIALS Adjoint au maire délégué aux ressources humaines à la Mairie d'Albi ainsi que Gérard CHAUBET directeur régional du CNFPT.

A l'occasion de ce congrès le Bureau fédéral qui assure l'administration de la FA-FPT a été renouvelé. Jean Christophe FLEURY, secrétaire général du syndicat du Tarn, a été élu dans cette instance avec 96% des mandats.

Agressions au sein des services sociaux

Le 22 septembre dernier, suite à deux agressions successives d'usagers, nous avons interpellé par courrier le Président. Au moins une de ces agressions aurait pu être évitée du fait de mauvaise organisation ou d'un manque de personnels. En effet, des permanences sont assurées par des travailleurs sociaux qui sont seul dans des locaux.

Nous lui avons rappelé l'article 2.1 du décret 85-603 qui précise : « *Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité* ».

Trop souvent, ces actes de violence sont banalisés, le protocole n'est pas toujours activé. La nouvelle organisation de la Direction de La Solidarité s'est voulue au plus près des publics avec 12 maisons du Conseil Général. Il appartient aux responsables de ces entités de définir une organisation qui préserve, pendant la totalité de leur service, la sécurité des agents placés sous leur autorité et ce, de façon pérenne.

C'est pourquoi, nous vous invitons, à utiliser votre droit de retrait qui vous est reconnu, sans préjudices, par le Décret 85-603, Art 5-1 et alerter dans le même temps les élus FA-FPT au Comité Hygiène et Sécurité.

Nous interpellons l'administration sur ce sujet, et sur les moyens que compte mettre en œuvre le Département pour les faire stopper lors du prochain Comité Hygiène et Sécurité.

Contact FA-FPT du Tarn

☐ Je souhaite me renseigner

☐ Je souhaite adhérer

Catégories C : 52 € par AN - Catégories B : 64 € par AN - Catégories A : 76 € par AN (Déductible à 66% des impôts)

Nom :

Prénom :

Adresse :

..... ☎ :

Mail :

Service : ☎ :

A remettre à un(e) délégué(e) FA FPT ou à renvoyer à
FA-FPT du Tarn ☒ Hôtel du Département - Lices Georges
Pompidou - 81 013 ALBI Cedex 09

**Si vous partagez notre
conception d'un syndicalisme
libre et apolitique pour**

R E V E N D I Q U E R

N E G O C I E R

A G I R

Rejoignez nous

Comité Technique Paritaire

13 octobre 2009

Service des moyens.

La réintégration d'agents d'entretien mis à disposition, autorise l'augmentation du temps de travail de deux agents qui passent de 60% à 80% pour l'un et 90% pour l'autre. Par ailleurs deux autres agents verront leur temps de travail porté à 90 % soit une augmentation de 10 % pour chacun.

La plage horaire des agents d'entretien polyvalents est élargie, les agents pouvant embaucher dès 7 heures et quitter le travail à 21 heures.

A la demande de la FA-FPT et partant du constat que les conditions statutaires ne sont plus respectées (plage horaire de 12 heures maximum, et temps de repos de 11 heures minimum) des « gardes fous » ont été posés, à savoir : aucun agent débutant son travail à 7 heures devra quitter son poste après 19 heures et aucun agent terminant à 21 heures ne pourra embaucher avant 8 heures le lendemain.

Cellule courrier - Pour compenser un changement d'affectation ainsi que des « absences répétées » il est proposé d'intégrer à la cellule courrier un agent d'entretien à temps non complet (80%) y effectuant déjà 20 % de son temps de travail (soit + 60 %) tout en notant que ce poste pourrait évoluer en temps complet dès le vote du budget 2010.

Pour la FA-FPT cette initiative est la bien venue mais il est dommage de ne pas aller plus loin car pour l'instant seul 60% du changement d'affectation est compensé manque donc 40% susceptible d'être ramené à 20% en 2010 qui rajoutés aux diverses absences font que les 60% en moins sont largement dépassés. (effectifs constants quand tu nous tiens....).

La FA-FPT a voté pour ces propositions

Dépassement d'horaires à la Direction des Routes pendant la période de viabilité hivernale

Toutes les heures supplémentaires effectuées durant le -n devront être proposées au paiement ou récupérées durant les mois n ou n+1

La FA-FPT a voté pour ces propositions

Modalités de l'astreinte Protection de l'enfance

Le cadre d'astreinte de l'ASE intervient en dehors des plages ordinaires de travail, le soir, la nuit, le WE ou les jours fériés.

Joignable en permanence, sa mission ne suppose aucun déplacement, en cas d'urgence il apporte une décision ou une validation de procédure auprès des Assistants familiaux, des Maisons d'Enfants, du Parquet et assure le relais de la cellule « Enfance en danger ».

Ces astreintes seront opérationnelles à compter du 1^{er} novembre 2009.

La FA-FPT a voté pour ces propositions

Lors de ce Comité technique nous avons été informés de :

Développement de l'E-Administration ;

Normalisation de l'outil informatique 2010 ;

Modernisation du périmètre social et du périmètre finances 2010-2014 ;

Modernisation du périmètre Marchés publics et Ressources humaines 2010-2013 ;

Modernisation du pilotage et des outils collaboratifs internes (contrôle de gestion, évaluation des politiques publiques...) NC;

Modernisation de la gestion du patrimoine (2010-2011) ;

Déploiement de la Gestion Electronique des Documents 2012-2014.

Intégration des missions « information et coordination gérontologique »

Dans le flou de la présentation de la réorganisation du service médico-social personnes âgées, deux choses sont claires :

- un poste de rédacteur a été transformé en poste d'attaché pour nommer la titulaire (du poste de rédacteur) qui a été reçue au concours ; cet agent bénéficiera des primes liées à sa fonction d'adjoint au chef de service.
- L'assistant administratif devient référent technique ce qui lui permettra de bénéficier des bonifications indiciaires en qualité « d'encadrement intermédiaire ». Quid de sa fiche de poste. Elle existe dans le service mais n'a pas été portée à notre connaissance...

La FA-FPT a voté pour cette proposition

Fiche de poste des Conseillères en Economie Sociale Familiale (C.E.S.F.) ou l'art d'empiler les tâches.

Après avoir entendu, à notre grande surprise syndicaliste, la représentante F.O. (pourtant ancienne assistante sociale mais cadre A depuis...) se réjouir de l'élaboration concertée de cette fiche (donc de l'accord des professionnelles) et de la promesse (qui n'engage que ceux qui y croient) qu'une évaluation serait faite au bout d'un an, vos représentants FA-FPT ont pu exposer les interrogations dont la majorité de ces professionnelles nous avaient fait part.

Les réponses données nous laissent dubitatifs...

- les C.E.S.F. font déjà des Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et

Familiale (M.A.E.S.F.)...mais, comme M. Jourdain, elles ne le savaient pas.

- concernant le suivi des dossiers de surendettement, les agents du Conseil Général ne sont pas le service instructeur de la Banque de France.
- L'idée de quota (1/3 M.A.E.S.F., 1/3 M.A.S.P. (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé), 1/3 A.S.L.L. (Accompagnement Social Lié au Logement) n'a jamais été envisagée.
- Les cadres V.S.I. des Maisons du Conseil Général auront un rôle de coordination pour trouver le « juste équilibre » entre ces trois mesures qui sont néanmoins des priorités.
- Malgré tout cela les A.E.B. (Aide Educative Budgétaire) pourront quand même être assurées car la montée en charge de travail sera progressive.

Surtout ne vous plaignez pas, chères collègues, de plier sous ce lourd fardeau, car cerise sur le gâteau (mais ça rime! me voilà en voie d'imiter M. Jourdain), vos collègues assistantes sociales de secteur, auront elles aussi, leur part de labeur. Oh joie intense et profonde! Les M.A.S.P. et autre A.E.B. ne sont pas votre domaine réservé, les assistantes sociales pourront aussi assurer ces accompagnements.

Il n'a pas été précisé quand cette extravagante nouvelle serait annoncée aux assistantes sociales.

La FA-FPT a voté contre cette proposition

Sans doute notre direction a-t-elle oublié qu'à trop charger le bât, l'âne rue!

Emploi des personnes handicapées au sein du CG 81

-Effectif total rémunéré au 1^{er} janvier 2008 : 1502 agents titulaires, 49 agents en contrats longue durée, 107 agents en contrat courte durée, 9 agents en CAE, 2 agents vacataires, 264 assistants familiaux. Soit 1933 agents rémunérés au total. La collectivité a versé 119129,45 € pour un déficit de 34 agents (personnes handicapées) manquants au quota légal qui est de 6 % du personnel.

Recrutement d'agents des routes

64 agents sont retenus après les épreuves de sélection (8 postes vacants ont été proposés aux 8 premiers candidats) + 7 par candidature externe soit un total de 71 agents susceptibles d'être embauchés dans les 2 ans à venir.

Mobilité des agents des collègues

Ont été satisfaites 8 demandes de changement d'affectation de titulaires, 2 réaffectations d'agents non titulaires sur postes vacants, 1 demande de mutation dans un autre département.

La FA-FPT a demandé que l'information faite aux agents dont la demande de mutation est acceptée soit faite suffisamment tôt afin que ces derniers puissent prendre contact avec leurs nouveaux collègues avant les vacances scolaires.

Création d'une ligne navette autoroute entre St Sulpice et Albi-réseau Tarn bus

La FA-FPT a demandé la gratuité des navettes autobus pour les agents du CG 81. Un refus catégorique nous a été retourné.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la demande de plusieurs de nos collègues la FA-FPT est intervenue pour demander si le poste de psychologue contractuel en compensation de temps partiel interrompu depuis une quinzaine de jours serait reconduit. Monsieur le DGS a répondu par l'affirmative, seul un petit défaut de communication interne à la DRH a retardé cette reconduction.

De plus et concernant les Equipes Spécialisées Enfance Mme la DGA de la Solidarité nous a indiqué que les résultats du groupe de travail ainsi que ceux du comité de travail seront présentés à la Commission Sociale puis aux organisations syndicales. La seule certitude est que les aménagements seront réalisés à effectifs constants. Pour conclure, lors de la réunion de préparation du ce CTP Monsieur le DGS nous a informé que la totalité des primes et NBI sera mise « à plat » d'ici la fin de l'année. Nous serons extrêmement vigilants, avec comme objectif l'augmentation de notre pouvoir d'achat.

**AFIN DE CONSTATER L'ENGAGEMENT DE VOS REPRESENTANTS
FA-FPT NOUS VOUS INVITONS A CONSULTER LES COMPTES
RENDUS OFFICIELS DES CTP PUBLIES SUR « INTRANET ESPACE
RESSOURCES HUMAINES**

